

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 5 novembre 2018 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Martha Lévesque, conseillère au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
 - 8.4 – *Dépôt des p.v. de la MRC;*
- 9- Séances du Conseil 2019;
- 10.- Date d'adoption des prévisions budgétaires;
- 11- Avis de motion pour adopter le règlement fixant le taux de taxation et services;
- 12- Site Web
- 13- Entretien d'hiver – Cour de l'édifice municipal;
- 14- OTJ – St-Mathias;
- 15- Varia ouvert;
- 16- Période de questions;
- 17- Fin de la séance.

2018-104 Résolution no 2018-104

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 5 novembre 2018 avec varia ouvert.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 octobre 2018

2018-105 Résolution no 2018-105

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune question.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2018-11-05 été remise aux membres du conseil.

2018-106 Résolution no 2018-106

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la correspondance 2018-11-05 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- Centre Communautaire Lawrence Community Centre – Demande de contribution financière dans le cadre de la fête de Noël pour les enfants qui aura lieu le 1^{er} décembre 2018.

2018-107 Résolution no 2018-107

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que la municipalité de Newport subventionne un montant de 400 \$ pour la fête de Noël célébrée au Centre Communautaire Lawrence Community Centre.

ADOPTÉE

2- Opération Nez Rouge Haut-Saint-François - Demande de contribution financière afin de soutenir la réalisation des objectifs.

3- MRC du Haut-Saint-François - Informe du remplacement des téléphones en 2019 donc prévoir des frais de remplacement de 175\$, par téléphone.

4- Jonathan Boire - Offre d'emploi, remise de son CV.

5- Julie Laroche, Cour Municipale de East Angus - Informe du la refonte du règlement de nuisances dans la MRC et demande si le conseil prévoit une réglementation ou l'ajouter au règlement général.

6- CLD du HSF – Jerry Espada informe de l'atelier de travail sur le projet Ose le Haut visant à développer le sentiment d'appartenance et fierté pour le HSF. 11 décembre prochain à la MRC.

7- MRC du HSF – Avis recommandé en vertu du 4^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec relatif au règlement visant l'acquisition de compétence pour la gestion des matières résiduelles.

8- Infotech – Tel que convenu au printemps la migration et conversion du logiciel Sygem permis sera faite en Novembre au montant de 1 360.00\$.

9- MRC du HSF – Rencontre des dg le 15 novembre pour présentation sur les assurances collectives. La loi oblige tout employeur à l'offrir aux employés.

10- Centre de santé Cookshire – Invitation au 4 à 7 Noël au Château suivi d'un concert de musique à l'Église Trinity de Cookshire samedi le 8 décembre, coût 120\$ par personne.

11- Comité Tourisme du HSF (SADC) – Demande de contribution pour 2019 en prévision de l'été et réfection de la carte des attraits du Haut St-François. Contribution de 390\$.

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la municipalité de Newport contribue la somme financière de 390.00 \$ à la Société d'aide au développement de la collectivité du Haut-Saint-François, comité touristique.

ADOPTÉE

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2018-10-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

23	Journal le Haut-Saint-François (Avis public rôle évalu.)	99.34 \$
24	Stanley et Danny Taylor trans.Inc (Matières résiduelles)	4 283.59 \$
26	M.R.C. du Haut-Saint-françois (téléphonie)	286.35 \$
32	Nielsens et fils garage (Essence)	387.16 \$
70	Marcel Blais (Service de pelle)	2 575.43 \$
78	Trans. Exc. Jocelyn Ménard (rechargement, nivelage)	4 831.78 \$
128	Gravière Bouchard (Gravier)	948.54 \$
252	Ian Mc Burney (Communication, membrane,blocs.)	140.07 \$
256	Scalabrini et Fils (Niveleuse)	1 517.67 \$
257	Régie du Haut-Saint-François & Sherbrooke (Déchets)	4 545.38 \$
277	Vivaco Groupe Coopératif (Ponceau)	1 962.60 \$
282	Transport Jean Gagné (Camion)	623.74 \$
292	Geneviève Lussier (Site Web)	125.00 \$
299	Gestion AMF (Transport gravier)	913.34 \$
312	Raymond et fils (Camion)	873.49 \$
321	Les Carrières Saint-Dominic (Blocs de Bétons)	747.34 \$
333	Graymont (Granulat Calcaire)	446.28 \$
458	Excavation Richard Blais et fils (service de pelle)	5 084.77 \$
501	Laurie Brazel (Concierge octobre 2018)	300.00 \$
503	Excavation Steve Leblanc (Gravier)	2 859.31 \$
530	Transport Patricia Clément (Camion)	919.48 \$
531	Camital (toiture cabanon)	685.21 \$
	Hydro Québec	697.02 \$
	Remise d'octobre 2018	1 382.46 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	37 235.35 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire du Conseil d'octobre 2018	2 838.04 \$
	Salaire d'octobre 2018	8 626.89 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	11 464.93 \$
	TOTAL	48 700.28 \$

Factures supplémentaires

9	Infotech (Maj et implantation)	275.94 \$
26	MRC du Haut St-François (Fosses –QP et utilisateurs)	5 928.50 \$

78	Trspt.Excv.J. Ménard inc. (niveler -automne)	13 029.86 \$
256	Scalabrini & Fils inc.(Camions 19 – 22 octobre)	2 116.65 \$
382	Lyne Maisonneuve (Agente ressources)	562.25 \$
	RIC -Ryan Cork (fauchage)	5 975.83 \$
	TOTAL	27 889.03 \$
	GRAND TOTAL	76 589.31 \$

2018-109 Résolution no 2018-109

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

La conseillère Désindes donne un compte rendu des activités.

La conseillère Yeates Dubeau informe des activités passées et à venir.

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport d'octobre et d'une demande d'autorisation de Daniel Lepitre à la CPTAQ.

M. Lepitre s'adresse à la Commission afin d'avoir l'autorisation de maintenir le bâtiment en place sur le lot 5 000 507, à une superficie de 37 m² plutôt que 20 m² autorisés pour les abris forestiers.

Pour la municipalité, il est important de spécifier qu'il ne peut être s'agir d'un chalet, il doit être utilisé comme abri forestier sans services, car nous sommes régies par un article 59, soit chapitre XIV du règlement de zonage 552-00 soit les Dispositions relatives à la construction résidentielle dans la zone agricole permanente, qui ne permet pas l'implantation résidentielle sur ce lot.

Donc une résolution du conseil est requise pour qu'il puisse acheminer sa demande

Fait le 31 octobre 2018

Luc Deslongchamps, Inspecteur en bâtiment

2018-110 Résolution no 2018-110

ATTENDU que Monsieur Daniel Lepitre s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'avoir l'autorisation de maintenir le bâtiment en place sur le lot 5 000 507, à une superficie de 37 m² plutôt que 20 m² autorisés pour les abris forestiers;

ATTENDU que le bâtiment doit être utilisé comme abri forestier sans services, car nous sommes régies par un article 59, soit chapitre XIV du règlement de zonage 552-00, les Dispositions relatives à la construction résidentielle dans la zone agricole permanente, qui ne permet pas l'implantation résidentielle sur ce lot.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison et résolu d'aviser la CPTAQ que la municipalité de Newport n'a pas objection au projet de Monsieur Daniel Lepitre.

ADOPTÉE

8.3) inspecteur en voirie

Monsieur McBurney remet son rapport. Il ajoute qu'il a reçu des offres pour la peinture du camion. Le conseil est d'accord à faire faire les travaux pendant la période hivernale.

8.4) dépôt des procès-verbaux de la M.R.C.

Le procès-verbal de septembre est déposé.

9) Séance du conseil 2019

La directrice générale a remis copie à tous les membres du conseil le projet de résolution du calendrier de séance 2019

2018-111 Résolution no 2018-1111

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 se tiendront toujours le premier lundi du mois, à moins qu'un congé férié coïncide avec cette journée. Les dates retenues sont donc lundi le 7 janvier, lundi le 4 février, lundi le 4 mars, lundi le 1er avril, lundi le 6 mai, lundi le 3 juin, mardi le 2 juillet, lundi le 5 août, mardi le 3 septembre, lundi le 7 octobre, lundi le 4 novembre, le 2 décembre. Les séances débuteront à dix-neuf heures.

ADOPTÉE

10) Date d'adoption des prévisions budgétaires

Les membres du conseil sont tous d'accord que la séance extraordinaire pour l'adoption des Prévisions budgétaires 2019 ait lieu le 17 décembre 2018 à dix-neuf heures.

11) Avis de motion pour adopter un règlement fixant le taux de taxation et services

2018-112 Résolution no 2018-112

Avis de motion est donné par le conseiller Germain Boutin à l'effet que le règlement visant à fixer la tarification et les taxes 2019 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

12) Site Web

La directrice générale informe que Madame Geneviève Lussier, Madame Geneviève Lussier qui avait demandé 325.\$ pour les mises à jour mensuel. Mais avec l'amélioration du site web et des changements à faire elle demande la somme de 1 320.00\$ pour l'année 2019 ce qui égale une moyenne de 2 heures par mois à 55\$/hre.

Le montant sera inclus au budget 2019.

13) Entretien d'hiver –cour de l'édifice municipal

Monsieur Fernand Boutin offre d'entretenir la cour de l'édifice municipal pour 1 600.00 \$ pour la saison hivernale 2018-2019

Quelques membres du conseil trouvent le montant élevé, monsieur le maire et la dg vont rencontrer M. Boutin. La décision est reportée.

14) OTJ St-Mathias

2018-113 Résolution no 2018-113

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu que la municipalité de Newport verse le 2^e versement de la subvention annuelle, soit 3 750. \$ à l'O.T.J. St-Mathias de Bonneterre.

ADOPTÉ, la conseillère Désindes s'abstient de voter.

15) Varia ouvert

Le conseiller Bowker demande à tous si un souper des Fêtes doit être planifier en janvier. Les autres sont d'accord à un souper genre Potluck.

16) Période de Questions

17) Fin de la séance.

2018-114 Résolution no 2018-114

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée à 20H15.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 2 octobre 2018.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière